

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/100 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA QUESTION DU NUCLEAIRE

SEANCE DU 3 MAI 2011

L'An deux mille onze et le trois mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à M. NICOLAI Marc-Antoine
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à M. SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mmes et MM. Jean BIANCUCCI, Gilles SIMEONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Christophe ANGELINI, Agnès SIMONPIETRI,

Christine COLONNA, Xavier LUCIANI, Mattea LACAVE, Hyacinthe VANNI, Fabienne GIOVANNINI et Michel CASTELLANI, au nom du groupe « Femu a Corsica »,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion, dont la teneur suit, après l'avoir amendée :

« **CONSIDERANT** la catastrophe subie par le Japon et ses conséquences sur le plan humain et sur le plan économique,

CONSIDERANT que, comme cela a été le cas pour la catastrophe de Tchernobyl, les conséquences de telles catastrophes franchissent les frontières naturelles et administratives ; et que par conséquent chaque communauté humaine a un droit d'ingérence dans la politique nucléaire des autres états et régions,

CONSIDERANT l'existence d'un projet de centrale nucléaire en Sardaigne ; et de trois autres projets en Italie, tous à une proximité inquiétante de la Corse,

CONSIDERANT la présence en France de plusieurs centrales nucléaires vétustes dont une partie située dans la vallée du Rhône balayée par le Mistral dont l'influence se fait fortement sentir en Corse,

CONSIDERANT les déclarations hésitantes et contradictoires des différents responsables de la filière nucléaire,

CONSIDERANT que de nombreux pays, dont en particulier en Europe (l'Autriche, le Danemark, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal) n'ont pas de centrales nucléaires et ne s'éclairent pourtant pas à la bougie, comme c'est d'ailleurs le cas pour 170 pays sur les 200 que comporte la planète,

CONSIDERANT que le nucléaire ne répond qu'au seul besoin en électricité. Ainsi, la part du nucléaire dans le mix énergétique français est dérisoire : l'atome représente 17 % en énergie finale (mais 80 % de la production d'électricité). Et encore plus faible en Europe (5 %) ou dans le monde (2,7 % de l'énergie finale et 13,8 % de la production d'électricité),

CONSIDERANT l'incapacité à nouveau démontrée, hélas, par la catastrophe de Fukushima, toujours dangereusement évolutive, d'assurer une sûreté nucléaire à la population et à l'environnement,

CONSIDERANT le casse-tête insurmontable pour le moment de la gestion des déchets de l'énergie nucléaire,

CONSIDERANT le coût exponentiel de l'industrie du nucléaire, mobilisant une énorme part du budget de la recherche énergétique (90 % à vérifier),

CONSIDERANT que, dans ces conditions, l'Assemblée de Corse est en droit de s'ingérer dans la politique nucléaire de tous les Etats,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE :

- Qu'un débat, large et démocratique, sur la « question du nucléaire » soit organisé sans plus attendre,
- Que toute éventuelle poursuite de la filière nucléaire soit conditionnée à la tenue d'un référendum,

S'INQUIETE des projets de construction de centrales nucléaires en Sardaigne et sur le continent italien.

PREND L'INITIATIVE de lancer une pétition citoyenne auprès de toutes les régions françaises afin de saisir le Conseil Economique, Social et Environnemental sur la question du nucléaire et **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à cet effet ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 3 mai 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI